

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MODERNE

La Fédération Française de Sport Automobile (F.F.S.A) a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français. Le **31<sup>ème</sup> Rallye Charlemagne Golden Palace** est organisé suivant ces dispositions. Le présent règlement particulier précise et complète le règlement standard F.F.S.A des rallyes français. Les articles non repris dans ce règlement sont conformes aux articles du règlement standard

## Recommandations

### à Mesdames et Messieurs les Concurrents

C'est grâce à la compréhension de Mesdames et Messieurs les Maires des communes traversées par le *Rallye Charlemagne – Golden Palace*, et de la ville d'Hautmont, que nous avons pu bâtir cette 31<sup>ème</sup> édition.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances et le week-end de course, que la pérennité de cette épreuve pourra être assurée. Nous vous demandons donc de respecter très scrupuleusement les règles de la circulation et du Code de la route, et de traverser les secteurs habités à une vitesse adaptée.

Nous vous rappelons que les reconnaissances sont limitées en nombre de journées de reconnaissances et en nombre de passages ; elles ne sont tolérées qu'à partir du week end précédent le rallye et des plages horaires définies. **En dehors de celles-ci, toute reconnaissance est interdite.**

Des contrôles seront effectués conjointement par la Gendarmerie, par la Police et par nos soins. **Aucune tolérance, aucune indulgence ne sera accordée aux contrevenants.**

**Nous comptons sur votre compréhension, de l'élégance de votre attitude et de votre comportement dépend l'avenir de notre épreuve et des rallyes en général**

**Yoann DESCAMPS**  
**Président de Genesis Sport**



## PROGRAMME - HORAIRES

|  |   |
|--|---|
| <b>Parution du règlement :</b>             | dès l'obtention du permis d'organiser   |
| <b>Ouverture des engagements :</b>         | Dès la parution du règlement  |
| <b>Clôture des engagements :</b>           | 19 septembre 2022 à minuit.   |
| <b>Distribution des road-book :</b>        |   |
| Dates et horaires                          | 24 & 25 septembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00<br>30 septembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00 |
| <b>Pré vérifications administratives :</b> | Même dates et horaires, fournir les copies des documents.                           |
| <b>Lieu</b>                                | ASA 59 Hautmont<br>Rue des Cligneux 59330 Hautmont                                  |
| <b>Coordonnées GPS</b>                     | Lat : 50° 14' 30" N - Long :3° 53' 40" E  |
| <b>Reconnaisances :</b>                    | 24, 25 & & 30 septembre 2022 de 9 h à 18 h  |

### Vendredi 30 Septembre 2022

|  |  |
|--|--|
| <b>Vérifications administratives :</b> | de 18 h 00 à 22 h 00 : Citroën Feignies  |
| <b>Vérifications techniques :</b>      | de 18 h 15 à 22 h 15 : Citroën Feignies<br>Route de Valenciennes D649 à Feignies |

#### **Mise en parc fermé de départ : obligatoire à l'issue des vérifications techniques.**

|  |   |
|--|---|
| <b>1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs :</b> | à 21 h 30 PC Course<br>Square du 8 mai à Hautmont |
| <b>Publication des équipages admis au départ :</b>         | à 22 h 45 Internet via QR code LSAHF              |
| <b>Ordres et Heure de départ 1<sup>ère</sup> étape :</b>   | à 23 h 30 Internet via QR code LSAHF              |

### Samedi 1<sup>ER</sup> octobre 2022

|  |   |
|--|---|
| <b>Départ du rallye 1<sup>er</sup> VHC :</b>   | à 9 h 00 pour le 1 <sup>er</sup> concurrent VHC Port de plaisance – Hautmont  |
| <b>Arrivée Etape 1 du 1<sup>er</sup> VHC :</b>   | à 18 h 16 pour le 1 <sup>er</sup> concurrent VHC Port de plaisance – Hautmont |
| <b>Publication des résultats partiels<br/>De la 1<sup>ère</sup> Etape et heures et ordre<br/>des départs de la 2<sup>ème</sup> Etape</b> | à 20 h 00 tableau officiel rez de chaussée centre culturel 59330<br>Hautmont. |

### Dimanche 2 octobre 2022

|   |  |
|---|--|
| <b>Départ Etape 2 1<sup>er</sup> VHC :</b>    | à 8 h 30 pour le 1 <sup>er</sup> concurrent VHC Port de plaisance – Hautmont                               |
| <b>Arrivée du rallye :</b>                    | à 17 h 16 pour le 1 <sup>er</sup> concurrent VHC Port de plaisance – Hautmont                              |
| <b>Publication des résultats définitifs :</b> | Au plus tard 30 min après le pointage du dernier concurrent au<br>dernier CH, Tableau d'affichage officiel |
| <b>Vérification finale :</b>                  | Garage de l'avenue avenue Leclercq 59330 Hautmont  |
| <b>Remise des prix :</b>                      | 30 min après l'arrivée du dernier concurrent<br>Podium - Port de plaisance – Hautmont                      |

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

Genesis Sport et l'ASA 59 organisent les 1 & 2 octobre 2022, un Rallye Automobile National à participation étrangère autorisée (PEA) dénommé :

**31<sup>ème</sup> Rallye Charlemagne Golden Palace®**

Le présent règlement a été enregistré la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France sous le n° **2822 le 18/06/2022** et à la Fédération Française de Sport Automobile sous le **permis d'organisation n° 525 le 19/07 2022.**

L'organisateur technique du rallye est Genesis Sport, l'organisateur administratif est l'ASA 59 Hautmont

### Comité d'Organisation

|  |                       |                |
|--|-----------------------|----------------|
| Président :                                | Yoann DESCAMPS        | 06 13 84 05 55 |
| Vice-Président                             | Alexis SERIS          | 06 81 87 57 12 |
| Trésorier                                  | Didier CARETERO       | 06 73 64 76 10 |
| Secrétariat :                              | Marie VINCHON         | 06 80 05 66 04 |
| Chargé des relations avec les mairies :    | Yoann DESCAMPS        | 06 13 84 05 55 |
| Chargé des relations avec les autorités :  | Yoann DESCAMPS        | 06 13 84 05 55 |
| Chargé des relations avec la presse :      | J. Bernard SORRIAU    | 06 11 64 27 57 |
| Responsable des officiels :                | J. François ROUSSELLE | 06 14 48 08 48 |
|  | Patricia RICHET       | 06 67 95 35 86 |
| Responsable des commissaires               | Christine CHERONT     | 06 72 16 75 38 |
| Responsable Implantation :                 | Jérôme DUPONT         | 06 14 74 32 32 |
| Responsable de l'hébergement :             | Stéphanie LEMOINE     | 06 15 20 74 01 |
| Responsable de l'intendance :              | Lydie DESCAMPS        | 06 17 94 17 05 |
| Les membres de l'association Génésis Sport |                       |                |

### Secrétariat & Permanence du Rallye :

Jusqu'au jeudi 29 septembre 2022 :

|             |  |
|-------------|--|
| Adresse :   | Genesis Sport Rallye Charlemagne<br>14, route d'Ecuelin<br>59620 Saint Rémy Chaussée |
| Téléphone : | 06 13 84 05 55   |
| Email       | descamps.yoann0@gmail.com  |

A partir du vendredi 30 septembre 2022 :

|             |   |
|-------------|---|
| Adresse :   | Salle des écuries place du Gal de Gaulle à Hautmont |
| Téléphone : | 06 13 84 05 55                                      |

Sites internet : \*Rallye Charlemagne

[www.asa59-hautmont.com/rallye-charlemagne](http://www.asa59-hautmont.com/rallye-charlemagne)

[www.facebook.com/groups/fandurallyecharlemagne/?ref=bookmarks](https://www.facebook.com/groups/fandurallyecharlemagne/?ref=bookmarks)

\*Ligue Hauts de France

<http://www.sportautonord.com>

\*FFSA

<http://www.ffsa.org>

### Organisateur Technique :

Genesis Sport Rallye Charlemagne  
14, route d'Ecuelin  
59620 Saint Rémy Chaussée

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA**

## 1.1P. OFFICIELS

|   |  |
|---|--|
| Observateur F.F.S.A.                                  | Georges LEMMENS 46609  |
| Commissaires Sportifs :                               | Guy LERBUT 179771 (Président)<br>Clément MASCLEF 9632<br>Colette LEOBET 7042   |
| Directeur de Course :                                 | Jean Marc ROGER 3257   |
| Directeur de Course Adjoint et Nouveau Départ         | Mickael LACHERE 58237  |
| Adjoints à la direction de course :                   | Martine PICHELIN 18416 PC Course<br>Fabrice OUDART 8912 PC Course<br>Anne Catherine VIEHE 11415 PC Course  |
| Directeur de Course délégué                           | Thomas LEMIRE 35253 ES<br>Océane POINSENET 126543 ES<br>Patrick JOVE 128187 ES<br>Gilles DANIEL 2462 ES<br>J. Pierre LACROIX 3474 ES<br>Mathieu BAUDUIN 212904 Parc Dédicaces<br>Olivier DORPE 315076 Parcs fermé & assistance   |
| Directeur de course délégué en Véhicule d'encadrement | François LANGLET 1559 Véhicule Tricolore<br>Dimitri HUMBERT 205021 Véhicule 000B<br>Pascal POINSENET 8910 Véhicule 000A<br>Morgan BOIVENT 254816 Véhicule 00 VH<br>Yves BLAMPAIN 197446 Véhicule Balai<br>Jean MISSWALD 2212 Véhicule Balai  |
| Médecin Chef :  | Dr Rachid DRISS 135484 Médecin chef  |
| Commissaires Techniques :                             | Jean Michel DESSE 5538 (Responsable technique)<br>Marc RICHE 2261 (Responsable VHC & VHRS)<br>Bernard POTTIER 5010 (VHC & VHRS)<br>Francis BALLENGHIEN 5641<br>Laurent BRAURE 196163<br>Michel LEBEAU 8842<br>Régis THILMANY 110645<br>Jean Claude POULEUR 140581<br>Mickael SCHIEPTES 56540 |
| Secrétariat des comm. techniques :                    | Jacques SALENNE 18219<br>Yves VANACKER 16710<br>Christiane DESSE 152197  |
| Chargés des relations concurrents :                   | Michel TESNIERES 125487<br>Michel GENET 196276<br>Véronique PIGOT 112507   |
| Juges de faits :                                      | Jean François ROUSSELLE 2589<br>Hubert GUYOT 137484<br>Dominique CLEMENT 194323<br>Patricia RICHET 1591  |
| Autres :  | L'ensemble des officiels du rallye   |
| Informatique et classement :                          | LSAHF  |
| Matériel comité & Liaisons radio :                    | Sébastien DUFRESNE - LSAHF   |

## 1.2P. ELIGIBILITE

Le 31<sup>ème</sup> Rallye du Charlemagne Golden Palace est inscrit au calendrier national. Il compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2023 (coef. 3),
- Les Championnats de la Ligue des Hauts de France.
- Les Challenges de l'ASA 59 Hautmont.

## 1.3P. VERIFICATIONS

Tout équipage régulièrement engagé, recevra une convocation personnelle, par celle-ci, l'équipage sera invité à se présenter aux vérifications le samedi 1<sup>ER</sup> octobre 2022 à l'horaire qui lui sera indiqué.

- Seuls les véhicules de course seront admis à pénétrer dans l'enceinte des vérifications
- La liste des horaires de convocation sera publiée sur le site de l'ASA 59, [www.asa59-hautmont.com/rallye-charlemagne](http://www.asa59-hautmont.com/rallye-charlemagne)
- Vérifications administratives : de 18 h 00 à 22 h 00 : Citroën Maubeuge D649 - Feignies
- Vérifications techniques : de 18 h 15 à 22 h 15 Citroën Maubeuge D649 - Feignies

Les éventuelles vérifications finales auront lieu au Garage de l'avenue avenue Leclercq 59330 Hautmont.

Le Taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 60 € TTC.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute concurrent qui désire participer au rallye Charlemagne Golden Palace doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 19 septembre 2022 à minuit.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés au 31<sup>ème</sup> Rallye Charlemagne Golden Palace est fixé à 120 voitures maximum. Dans le cas où le nombre d'engagés du 5<sup>ème</sup> rallye Charlemagne Golden Palace VHC (20 voitures) ne serait pas atteint, le nombre d'engagés du 31<sup>ème</sup> rallye Charlemagne sera augmenté sans toutefois dépasser 140 voitures.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 526 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1046 €

Prélèvement de 6 € sur chaque engagement pour les Commissaires de la Ligue des Hauts de France.

**Remise de 5 % sur l'engagement si un licencié ASA-59 à bord, et 10 % si équipage entier ASA-59.**

**3.3.1P** Conforme au règlement standard FFSA 2022.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA 2022.

Les entrées des véhicules d'assistance se feront dans les plages horaires suivantes :

- vendredi 30 septembre : à partir de 8 h 00 (placement par l'organisation)

**Un seul véhicule par équipage sera autorisé à entrer dans le parc d'assistance, des stickers spécifique devront impérativement être mis sur le pare-brise, les mesures COVID de la préfecture du Nord seront communiquées par additif.**

Seules les sorties de véhicules en fin d'étape sont autorisées, toute sortie en cours d'étape est définitive.

**NB : Un parc plateaux est organisé, son adresse sera communiquée lors de la prise des road book. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou dégradation.**

## 4.8 : GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle administratif avant le Rallye, contre une caution (en chèque de 200€).

**Ils seront activés à la sortie du parc de départ de l'épreuve (par un officiel)**

Cette caution sera rendue à la restitution des traceurs, sauf dans le cas où le traceur n'est pas renvoyé dans les délais indiqués et il sera alors perçu 50€ de frais administratifs.

En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendus au P.C. du rallye, ou à défaut, remis à un officiel de l'épreuve.

En cas d'impossibilité, les traceurs doivent **être renvoyés par colissimo le lendemain de l'épreuve au plus tard**, à l'adresse suivante :

**Sébastien DUFRENNE, 15 bis rue noire 62650 PREURES**

La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un accident survenu pendant le rallye.

Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la ligue.

Le matériel de fixation sera fourni. Après le rallye, cette plaque ne sera pas reprise et pourra servir pour d'autres épreuves.

Il n'y a pas lieu de prévoir de branchement, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye.

Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2022

**5.2P.** La publicité obligatoire et facultative sera portée à la connaissance des concurrents par un additif de l'organisation qui sera remis lors de la prise du roadbook.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 31<sup>ème</sup> Rallye Charlemagne Golden Palace représente un parcours de 411,500 km.

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

Il compte 6 épreuves spéciales différentes et 12 au total, d'une longueur de 139,960 km.

Les épreuves spéciales sont :

#### 1<sup>ère</sup> étape, samedi 1 octobre 2022

|          |                   |           |     |
|----------|-------------------|-----------|-----|
| ES 1 - 4 | La Salmagne       | 6 km 610  | X 2 |
| ES 2 - 5 | Le clocher penché | 11 km 620 | X 2 |
| ES 3 - 6 | Le capiot         | 13km 040  | X 2 |

#### 2<sup>ème</sup> étape, dimanche 2 octobre 2022

|           |                      |           |     |
|-----------|----------------------|-----------|-----|
| ES 7 - 10 | La voie des meuniers | 10 km 600 | X 2 |
| ES 8 - 11 | Le pont des loups    | 16 km 720 | X 2 |
| ES 9 - 12 | Le vieux moulin      | 11 km 380 | X 2 |

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2022

#### 6.2.1P

**Le nombre maximum de passage autorisé par E.S. sera de 3.**

#### 6.2.2P. Véhicules

Les reconnaissances ne pourront s'effectuer qu'avec le véhicule déclaré sur le bulletin d'engagement. Ce véhicule sera de série, sans arceau, sans pneus autres que ceux homologués *route* et sans moyen d'intercommunication.

Des autocollants, fournis par l'organisation, identifiés 'RALLYE CHARLEMAGNE RECONNAISSANCE + numéro d'ordre', devront obligatoirement être apposés aux endroits définis lors de la remise du carnet d'itinéraire, et ce pendant toute la période des reconnaissances.

#### 6.2.5P Durée

Pour l'E.S.N° 1 & 4 La Salmagne, les reconnaissances auront lieu uniquement le vendredi 30 septembre 2022 de 14 h à 17 h.

Pour toutes les autres E.S. les reconnaissances auront lieu les 24, 25 & 30 septembre 2022 de 9 h à 18 h.

En dehors de ces jours et plages horaires ci-dessus, toute reconnaissance est interdite.

### ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.3.5.P Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2022

#### 7.3.17. Nouveau départ après abandon

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2022

#### 7.5.16 INTERRUPTION D'UNE EPREUVE SPECIALE

Le calcul des temps forfaitaires sera proposé par la Direction de course au Collège des Commissaires Sportifs et pourra utiliser les informations exploitables de la géolocalisation. Si ce n'est pas possible, les méthodes habituelles seront utilisées.

7.5.17.4P IL EST OBLIGATOIRE pour un concurrent abandonnant, en ES ou sur les secteurs de liaison, de prévenir le plus rapidement possible le

**03.21.81.47.19**

**Numéro d'urgence à n'utiliser que pendant la durée de la course**  
**pour signaler les abandons ou signaler un accident.**

#### 7.5.18P SECURITE DES CONCURRENTS

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « **panic** ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour **une demande d'aide médiale grave, à l'exclusion de toute autre demande.** En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'E.S. sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le Directeur de course et/ou le Collège des Commissaires sportifs

7.5.19P **Chicane** Tout concurrent qui court circuitera une chicane, pour quelque motif que ce soit, se verra infligé une pénalité de 10 secondes par infraction.

### ARTICLE 8P. RECLAMATION-APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2022

### ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2022

## ARTICLE 10P. PRIX

Conformément à la décision votée par le comité directeur de la ligue du sport automobile des Hauts de France en date du 6 Mai 2021, il ne sera donc pas pratiqué de remise des prix.

Cependant, une harmonisation du tarif du droit d'engagement est pratiquée à hauteur de 520 euros (cf. : le droit maxi pour un rallye coupe de France, coef 3, est de 650 euros, voir règlement standard des rallyes).

La remise de coupes et de paniers garnis, offert par la municipalité, aura lieu sur le podium, au fil des arrivées.

